

Allocution présidentielle du 6 septembre 2011

Succès, défis et opportunités

Patrick Odier, Président de l'Association suisse des banquiers

Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans, j'ai été élu à la présidence de l'Association suisse des banquiers. Durant cette période, nous avons pris des décisions très importantes pour la place financière helvétique. Il y a deux ans, ceux qui critiquaient la retenue à la source libératoire étaient nombreux. Aujourd'hui, après qu'une solution positive a été trouvée avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, la stratégie pour la place financière à l'horizon 2015 a désormais de nombreux géniteurs. Au cours de cette allocution, je reviendrai plus en détail sur ces accords, mais l'actualité me contraint de faire également quelques commentaires sur les activités transfrontalières aux Etats-Unis. En outre, j'aimerais brièvement aborder quelques autres thèmes sur lesquels l'Association suisse des banquiers s'est beaucoup investie au cours de cette dernière année. Pour autant, l'essentiel de mon propos sera tourné vers l'avenir. Je me pencherai notamment sur ce qui doit être accompli pour que, même avec de nouvelles conditions-cadres, nos succès perdurent.

Accords avec l'Allemagne et le Royaume-Uni: justes, équilibrés et dans l'intérêt des clients

Les accords fiscaux historiques qui viennent d'être paraphés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni ont été globalement bien accueillis en Suisse. Malheureusement, nous, les Suisses, avons tendance à toujours nous focaliser sur certains aspects négatifs. Le verre est plus souvent à moitié vide qu'à moitié plein, et la crainte de l'avenir ainsi que la prudence imprègnent notre manière de penser. Cela s'est à nouveau vérifié lors des diverses prises de position à propos de ces accords fiscaux. Permettez-moi donc de préciser une fois encore les points suivants.

1. Les accords fiscaux doivent être appréhendés dans leur intégralité. Il est dans la nature des choses, et nécessaire, que des compromis soient effectués pour trouver un terrain d'entente.
2. Les objectifs des accords pour la place financière suisse ont été atteints:
 - Les clients ont la possibilité de régulariser leurs arriérés fiscaux à travers une solution équitable, et la sphère privée financière reste préservée.
 - Les banques ont respecté le devoir de loyauté à l'égard de leurs clients et peuvent continuer à mettre à profit leur potentiel de croissance dans ces deux pays grâce à un meilleur accès au marché. L'achat et l'exploitation de données volées appartiennent désormais au passé. Les collaborateurs des banques ne peuvent plus être tenus pour responsables des possibles erreurs passées de leurs clients.
 - L'Allemagne percevra automatiquement le substrat fiscal qui lui revient pour le passé et pour l'avenir.
 - La Suisse est parvenue à régler durablement un épineux problème bilatéral.

Bref, ces accords fiscaux permettent aux banques suisses de tirer un trait définitif sur le passé et de se concentrer sur leurs nouvelles perspectives de croissance. Il était d'emblée clair pour tout le monde que l'on n'obtiendrait rien sans rien. Le prix à payer, que ce soit sous la forme de coûts de mise en œuvre de près de 500 millions de francs, de versements d'une garantie ou de mesures de contrôle du système, est néanmoins raisonnable et équitable. Je tiens à remercier encore une fois les membres de la délégation de négociation suisse placée sous la direction éclairée du Secrétaire d'Etat Michael Ambühl pour le grand engagement dont ils ont fait preuve. Il convient désormais de conclure rapidement des accords similaires avec d'autres pays européens.

Activités transfrontalières avec les Etats-Unis: une solution dans le cadre des lois en vigueur

L'accord UBS n'a malheureusement pas permis de lever tous les obstacles. Les Etats-Unis sont trop puissants pour cela. La procédure utilisée par les procureurs américains est excessive, et les anciennes pratiques commerciales de certains banquiers ont peut-être été trop légères. Le passé nous rattrape à nouveau. Je ne suis pas en mesure de formuler une appréciation juridique des différents cas particuliers mais je sais qu'une place financière œuvrant à l'échelle internationale, comme la Suisse, ne saurait réussir sans réaliser

d'opérations avec les Etats-Unis. Je comprends que les responsables politiques helvétiques s'offusquent du comportement brutal des Etats-Unis ou qu'ils critiquent à nouveau les banques pour leurs agissements passés. Deux choses sont pourtant certaines: le secteur bancaire ne saurait résoudre le problème en faisant cavalier seul, et l'économie suisse serait sérieusement atteinte si ses banques étaient traduites en justice. Il faut donc trouver une solution qui corresponde aux critères suivants:

- La solution doit avoir une portée universelle, un caractère définitif et être conforme au droit suisse en vigueur. A cette fin, notre pays et notre gouvernement doivent faire preuve de fermeté et défendre nos intérêts à tous les niveaux.
- Un second accord international doit être évité, c'est là un point que les Etats-Unis doivent reconnaître. Il existe avec ce pays une convention de double imposition encore en vigueur et nous en avons également signé une nouvelle. Ces deux conventions ont été précisément conclues pour de telles situations et, par conséquent, la solution doit être trouvée dans leur cadre. Dans ce contexte, les Etats-Unis devraient s'inspirer des accords fiscaux signés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les problèmes bilatéraux devraient pouvoir être résolus de manière consensuelle entre Etats amis.
- Les banques doivent répondre des éventuels comportements illégaux de leurs collaborateurs aux Etats-Unis, à la condition toutefois qu'aucune loi suisse ne soit violée ce faisant.

Il incombe de bien faire comprendre ces conditions-cadres à nos interlocuteurs d'outre-Atlantique. Avec de bons arguments, les Etats-Unis, qui sont de nature pragmatique, finiront par faire preuve de compréhension. Il en va de même pour FATCA, cette loi américaine surdimensionnée qui va engendrer des coûts nettement supérieurs aux recettes fiscales supplémentaires escomptées. L'Association suisse des banquiers a été l'une des premières organisations à mettre le doigt sur les problèmes liés à sa mise en œuvre et à les signaler aux autorités américaines. D'autres pays ont suivi son exemple, si bien que les Etats-Unis ont reporté son entrée en vigueur d'un an. Je suis par ailleurs persuadé qu'il reste matière à négocier en ce qui concerne les dispositions d'exécution.

Autres défis importants et résultats concrets

Outre les évolutions précitées, l'Association suisse des banquiers se penche actuellement sur d'autres sujets stratégiques, autant de défis pour lesquels nous nous sommes beaucoup investis et avons contribué de manière significative à des avancées concrètes.

Permettez-moi d'éclairer brièvement quatre de ces thèmes à titre d'exemple.

1. La problématique du «Too big to fail» aura sans conteste été l'un des sujets prédominants au cours des douze derniers mois. Nous avons pu faire part de nos réflexions, surtout dans le cadre du processus législatif, tout en défendant les intérêts de la place financière à tous les échelons. Un des résultats de nos efforts en particulier est que la clause de révision a pu être nettement renforcée dans le projet de loi. L'argument réitéré de ne pas vouloir être perdants en termes de compétitivité internationale a ainsi porté ses fruits. Nous nous sommes également fortement prononcés en faveur d'un allègement des fonds propres, légitime pour les banques qui s'organisent de telle sorte qu'une liquidation, bien qu'improbable, puisse théoriquement être réalisée.
2. L'*Alternative Investment Funds Manager (AIFM) Directive* constitue un autre projet important dans le domaine prudentiel. Celle-ci régit l'administration, la garde et la distribution des placements collectifs de capitaux qui ne tombent pas sous le coup de la directive UCITS, la réglementation de l'UE qui s'applique aux fonds de placement «normaux». Le risque de ne plus disposer que d'un accès restreint au marché nous a également préoccupés. Nous avons exprimé cette inquiétude à plusieurs reprises, publiquement et dans des entretiens personnels. Nous nous sommes engagés avec différents Etats tiers pour une mise en œuvre pragmatique de cette directive. Avec succès: dans sa mouture définitive, celle-ci prévoit notamment la possibilité, pour les fonds de placement émis au sein de l'UE, de déléguer la gestion du portefeuille et/ou du risque à un gestionnaire domicilié en Suisse, pour autant que celui-ci soit assujéti à la surveillance de la FINMA.
3. FATCA, cette loi américaine surdimensionnée qui va entraîner des coûts nettement supérieurs aux recettes fiscales supplémentaires escomptées, représente un autre exemple de lobbying réussi. L'Association suisse des banquiers a été l'une des premières organisations à mettre le doigt sur les problèmes de mise en œuvre et à les signaler aux autorités américaines. D'autres pays ont suivi son exemple, si bien que les Etats-Unis en ont repoussé d'un an l'entrée en vigueur. Le défi est particulièrement ardu mais je suis persuadé qu'il y a encore matière à négocier en ce qui concerne les dispositions d'exécution.

Depuis quelques mois, nous menons des discussions approfondies avec la FINMA concernant un renforcement de notre directive sur les crédits garantis par hypothèque. Nous voulons faire en sorte que la concurrence continue à régner sur le marché immobilier suisse. Nous sommes heureux que nos réflexions aient abouti. Par ailleurs, la directive ne comportera pas, à l'avenir, de prescriptions restrictives en termes quantitatifs, ce dont nous nous félicitons également. Au cours des dernières semaines, le Conseil fédéral a étonnamment suggéré de nouvelles propositions d'objectifs quantitatifs dans le cadre des mesures visant à combattre le franc fort. Là aussi, nous nous engagerons clairement pour une solution libérale, par souci de préserver l'intérêt du client et le bon fonctionnement du marché.

Une base solide pour la croissance

La place financière suisse repose sur quatre valeurs cardinales: stabilité, universalité, sens des responsabilités et excellence. Ces valeurs permettent à notre place financière de se différencier de façon unique et d'occuper une place de référence sur le plan international. La stabilité montre à quel point les valeurs de notre pays imprègnent l'activité des banques. Vis-à-vis de l'étranger en particulier, la stabilité politique, monétaire et la sécurité du droit constituent autant de facteurs de succès essentiels.

L'universalité se traduit par l'éventail de services internationaux offerts par les banques en Suisse. Ce sont les banques universelles qui sont garantes du succès, et non pas une spécialisation trop étroite. Leur grande diversification, leur ouverture et leur réseau sont des atouts majeurs. Notre activité se décline à l'échelle mondiale et locale. Le sens des responsabilités fait référence à l'attitude des acteurs de la place financière suisse. Nous nous conformons aux règles en étant «compliant» en Suisse et à l'étranger. Mais la protection de la sphère privée demeure un pilier central de notre système. Et il va de soi que nous assumons nos responsabilités envers la société, les autres acteurs économiques et l'environnement. Enfin, l'excellence caractérise nos services. Ceux-ci doivent être professionnels, de haut niveau et novateurs. Nous avons besoin de collaborateurs compétents et talentueux à tous les échelons. Il s'agit là d'une position de force sur laquelle il nous faut capitaliser. La Suisse et sa place financière ne doivent pas être trop timides, et toute stratégie de développement doit rester fidèle à ces valeurs.

Ces dernières années, nous n'avons pas simplement réglé des problèmes inhérents au passé, nous avons également posé des jalons pour le futur. La nouvelle stratégie pour la

place financière à l'horizon 2015, axée sur les quatre piliers que sont la focalisation sur les avoirs fiscalisés, la régularisation du passé, la protection de la sphère privée et la croissance, reste incontournable. La conclusion des accords fiscaux évoqués précédemment nous a permis de faire un pas décisif pour ce qui a trait aux deux premiers piliers. Mais où en sommes-nous en ce qui concerne les deux autres?

Le secret professionnel du banquier est un acquis démocratique destiné à protéger la sphère financière privée. Les avoirs sont donc protégés, ils ne sont pas cachés. Et cette protection, éminemment nécessaire, demeure comme jusqu'à présent pour les avoirs fiscalisés. En ces temps où les frontières de la sphère privée ne cessent de reculer, où l'incertitude et l'insécurité prévalent, cette protection constitue pour nombre de clients domiciliés à l'étranger un élément central pour le placement de leur fortune. A l'avenir, l'Association suisse des banquiers continuera donc à s'opposer à toute tentative de remise en cause de ce droit légitime des citoyens, où qu'ils se trouvent. Cela signifie qu'il nous faudra également examiner attentivement toutes les modifications futures des normes de l'OCDE. Il n'est dans l'intérêt d'aucun citoyen libre d'accepter une intrusion dans sa sphère privée.

C'est aussi de ce point de vue qu'il faut comprendre la fermeté de nos critiques face aux procédures hâtives et non coordonnées visant à bloquer les fonds de potentats après les turbulences qui ont secoué le Proche-Orient. Ces mesures ont fait naître un climat d'incertitude parmi nos clients de cette région. Heureusement, très vite, nos arguments ont été écoutés attentivement. Une loi destinée à apporter clarté et sécurité juridique est en cours d'élaboration.

Pour finir, le quatrième pilier, c'est-à-dire la création additionnelle de croissance, est une tâche des plus urgentes. Pour renforcer notre statut de place financière de référence, il est impératif de continuer à améliorer notre cadre légal et fiscal et, dans le même temps, d'identifier et de développer de nouveaux moteurs de croissance.

L'amélioration de nos conditions-cadres passe en premier lieu par la suppression de certaines entraves, telles que le droit de timbre, qui pénalisent la compétitivité des acteurs du marché.

Si la Suisse doit demeurer à l'avant-garde sur le plan réglementaire, comme elle a su le faire depuis longtemps en matière de lutte contre le blanchiment ou plus récemment avec les normes proposées pour régler la problématique des établissements TBTF et les avoirs des potentats, elle doit veiller à ce que les prescriptions qu'elle impose à sa place financière soient conformes aux standards internationaux. De ce point de vue, la Suisse « officielle » doit

aussi se montrer plus offensive. Dans un monde globalisé, nos responsables politiques et nos autorités doivent s'engager pleinement pour que la mise en place de normes internationales se fasse sur la base de nos règles. Il nous faut dès lors renforcer nos réseaux et œuvrer de manière encore plus proactive dans les organisations internationales.

Nous devons intensifier la collaboration avec la FINMA, notre autorité de surveillance. Bien sûr, nous ne sommes pas toujours du même avis sur certaines questions. Le contraire ne serait pas normal. Toutefois, nous partageons le même but: nous aspirons à une place financière réputée, prospère et compétitive, qui offre à ses clients nationaux et internationaux des prestations et des produits de grande qualité. Pour y parvenir, nous devons défendre ensemble nos intérêts à l'étranger et coopérer étroitement en Suisse.

Pour générer de la croissance en Suisse, il est nécessaire de mettre en place un cadre propice aux secteurs ayant un fort potentiel de développement, tel que l'Asset Management. Dans ce domaine, le cadre légal doit être révisé non seulement pour permettre à notre pays de s'adapter à de nouvelles réglementations internationales (AIFMD, UCITS), mais également pour faciliter la création en Suisse de produits à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine des hedge funds ou du private equity.

Le secteur de l'Asset Management offre d'ailleurs des synergies non négligeables avec l'industrie du Private Banking, dans laquelle notre savoir-faire est unique. La Suisse constitue LE centre de la gestion d'actifs. Elle doit désormais devenir LA passerelle pour les fortunes d'Asie, d'Amérique latine ou du Proche-Orient cherchant des opportunités de placement.

En effet, les pays émergents, qui contribuent aujourd'hui davantage à la croissance mondiale que les pays développés, connaissent une création de richesse considérable. Désormais, la réussite professionnelle et personnelle y est accessible à un nombre d'individus en perpétuelle augmentation. Notre industrie du Private Banking, qui occupe la première place mondiale dans la gestion des avoirs transfrontaliers, se trouve dans une position unique pour gérer ces nouvelles fortunes. Avec une expertise bâtie sur des siècles d'expérience, la place financière suisse est certainement la mieux positionnée pour gérer ces avoirs internationaux. Pour saisir ces opportunités, il est absolument nécessaire de développer un vivier de talents de classe mondiale à travers toute la chaîne de valeur des métiers de la finance. La place financière ainsi que les différentes banques qui, avec le Swiss Finance Institute (SFI), ont apporté une contribution importante il y a plusieurs années, doivent investir davantage encore dans la formation. Dans ce cadre, les différentes procédures de qualification et de certification, qui existent déjà pour les collaborateurs dans les banques, devraient faire l'objet

d'une accréditation centralisée afin que des exigences minimales communes puissent être établies.

Mesdames et Messieurs, ainsi que je l'ai souligné, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance. Mais que convient-il encore de faire afin que les aménagements nécessaires puissent être réalisés de manière contrôlée et que la croissance potentielle se développe?

1. La place financière doit améliorer son image en Suisse comme à l'étranger. Les célébrations de notre centenaire, l'an prochain, nous offriront une plateforme pour cela. Nous ne devons pas toujours mettre notre lumière sous le boisseau. Etre discret dans l'intérêt de la clientèle, c'est bien, faire preuve d'ouverture et de confiance en soi face aux défis, c'est encore mieux. Nous devons être sûrs de nous et non arrogants, avoir un esprit de partenariat et non un esprit égoïste, être offensifs et non défensifs.
2. La Suisse doit également son succès à la petite taille de son territoire, à sa flexibilité, à son esprit de consensus ainsi qu'à une bonne dose de pragmatisme. Les exigences démesurées, les luttes électorales sans fin ou encore l'idéologisation n'ont pas leur place dans notre système politique et économique équilibré; notre pays n'en sortira pas renforcé dans le contexte de concurrence internationale, mais affaibli. Nous devons affronter les problèmes du futur, plutôt que de nourrir sans cesse les conflits du passé.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en guise de conclusion, de résumer brièvement mon propos:

- Les accords fiscaux signés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni constituent une étape importante pour la place financière suisse et contribueront à sa croissance et à sa stabilité.
- La problématique des activités transfrontalières aux Etats-Unis peut être résolue, mais il faut que les Etats-Unis comprennent que les lois suisses doivent être respectées.
- L'Association suisse des banquiers s'engage fortement dans la résolution des diverses problématiques qui touchent notre place financière et contribue à l'obtention de résultats concrets.
- Le secret professionnel du banquier protège les avoirs mais ne les cache pas. Et l'importance de cette protection demeure.
- Bénéficiant d'une position forte, la place financière suisse est en mesure de créer et de développer de nouveaux domaines d'activité.

Pour terminer, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Secrétariat, qui se sont investis avec beaucoup de détermination et une grande compétence dans l'intérêt de la place financière. Ils méritent vos applaudissements les plus nourris.